

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 3 mai 2010

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le mardi 3 mai 2010, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{mes} Marjolaine Simard, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
Catherine Bonneau, conseillère
M Marc Perron, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
René Perron, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL ET DU 12 AVRIL SPÉCIALE 2010
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Parole aux membres du conseil municipal
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Présentation et acceptation des états financiers consolidés 2009
 - 5.3 Rapport de la situation financière
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Feuilleton paroissial : Renouvellement d'adhésion
 - 8.2 Office municipal d'habitation de La Doré : États financiers 2009
 - 8.3 Adoption de l'organigramme de la Municipalité
 - 8.4 Régie des matières résiduelles : Rémunération des administrateurs
 - 8.5 ClicSécur : Nomination d'un représentant autorisé et autorisation de la signature
 - 8.6 Entente avec la Fabrique pour l'installation du panneau indicateur village-relais et autorisation de signature
 - 8.7 Vente de terrain lot 8-A-9-45, rang 5, canton Dufferin

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

10.1 Entretien d'été de la route R-211 : Exercice de l'option au contrat

11. SERVICES PUBLICS

11.1 Contrat d'entretien des pelouses : Attribution

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12.1 Semaine de la santé mentale : Proclamation

12.2 OMH : Nomination d'un représentant municipal

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13.1 Adoption du deuxième projet du règlement 2010-004 intitulé « Amendement au règlement de zonage ayant pour objet de créer la zone Cr10 (commerciale) au détriment de la zone Ra4 (résidentielle) »

13.2 Avis de motion règlement 2010-004 intitulé « Amendement au règlement de zonage ayant pour objet de créer la zone Cr10 (commerciale) au détriment de la zone Ra4 (résidentielle) »

13.3 Budget panneau indicateur village-relais

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Attribution du mandat d'ingénierie pour la mise à niveau du Complexe sportif

14.2 Attribution du mandat de l'architecte pour la mise à niveau du Complexe sportif

14.3 Autorisation d'endossement d'un emprunt par la Corporation du Moulin des Pionniers à la Caisse populaire Desjardins Saint-Félicien-La Doré

14.4 Autorisation d'endossement pour la marge de crédit de la Corporation du Moulin des Pionniers

14.5 Regroupement Loisirs et Sports : Renouvellement d'adhésion

14.6 Table Ad Hoc Moulin des Pionniers : Demande de budget supplémentaire

14.7 Autorisation d'utilisation de terrains municipaux par le Festival équestre

14.8 Appui à la demande au pacte rural du Festival équestre

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Offres de services pédagogiques à La Doré

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2010-05-084

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marjolaine Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 5.2

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2009

Afin de libérer les comptables, le point 5.2 Présentation des états financiers consolidés 2009 est traité. Le comptable Dominique Fortin présente les points majeurs du rapport financier et donne des explications selon le besoin. Le rapport sera accepté au point 5.2.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2010-05-085

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2010

PV

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 6 avril 2010 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2010-05-086

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL SPÉCIALE 2010

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 12 avril spéciale 2010 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Rapport du maire

Avec les différentes activités de communication que nous avons eu récemment, le maire indique à la population qu'il n'a pas eu le temps de rédiger son rapport mais qu'il fera un retour sur ses activités du mois d'avril. Il a participé à trois (3) activités en lien avec la Forêt modèle où il y défend les besoins et revendications de La Doré. Il a participé à une rencontre avec les représentants des sentiers de VTT et motoneige, les marcheurs et les autres utilisateurs des divers sentiers de la municipalité afin de coordonner toutes ces activités, et ce, sans conflit. Il a participé à l'hommage à Marianne St-Gelais, médaillée olympique. Également, il a participé à quatre (4) rencontres du CLD Domaine-du-Roy dont l'assemblée générale. Il a participé à une rencontre préparatoire avec le CRSS en lien avec le Centre d'hébergement de soins de longue durée de La Doré. Le conseil regardera des solutions alternatives afin de s'assurer que la population ne sera pas privée de services auxquels elle a droit. Il a participé à une rencontre avec les différents utilisateurs des terrains municipaux dont, entre autres, le Festival des Camionneurs, le Rallye des Loups et le Festival équestre. Le 27 avril, il a rencontré les maires de St-François-de-Sales et de Lac-Bouchette en regard du plan de développement du CSSS. Le 28 avril, il a participé à des entrevues avec différents médias sur le même sujet. Le 29 avril, il a participé à une rencontre sur le nouvel aménagement forestier. Cette rencontre était de venue nécessaire en raison du projet de Forêt habitée de La Doré. Tout au cours du mois, il a participé à différentes réunions et rencontres des conseils d'administration sur lesquels il siège. Le maire indique à la population que La Doré n'a pas l'intention de diminuer les services en santé, en éducation, en agriculture et autres et que les membres du conseil défendront avec acharnement les positions de La Doré.

POINT 4.2

PAROLES AUX CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Conseillers (ères)

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'avril.

Monsieur Pierre-Paul Lalancette a fait le tour des différents chemins et rues de la Municipalité et le dossier est étudié afin de rendre le tout acceptable.

Madame Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'OMH et tout va bien. Il y a deux logements de libres soit un familial et un pour personnes âgées. Les postes vacants au conseil d'administration seront bientôt comblés.

Le maire informe madame Gagnon qu'il y aura une rencontre du comité incendie le 9 juin prochain pour le renouvellement de l'entente de protection incendie entre La Doré, Saint-Félicien et Saint-Prime.

Monsieur Michel Simard a participé aux rencontres de la CADLD et à la rencontre des sentiers de VTT et motoneige. Il a fait également d'autres représentations municipales.

Madame Marjolaine Simard a participé à une rencontre du Centres des Loisirs au cours de laquelle le problème récurrent d'infiltration d'eau a été traité. Ce dossier est à l'étude et une décision sera prise en fonction des résultats. Elle participera à la rencontre de la Corporation du Moulin des Pionniers qui fera son ouverture bientôt. Des nouveautés seront bientôt annoncées.

Monsieur Marc Perron a participé à la sélection de la firme d'ingénieurs et de la firme d'architecte pour la réfection du Complexe sportif.

Madame Catherine Bonneau a participé au comité de gestion et à la conférence de presse du CSSS. Les membres du conseil se pencheront sûrement sur le dossier. Une dizaine de nouveaux résidents sont déjà venus enrichir notre population.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2010-05-087

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'avril 2010 au montant de 107 437.66\$ et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2010-05-088

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2009

Il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le rapport financier 2009 consolidé tel que présenté par Samson, Bélair, Deloitte et Touche, ca. et préparé par le directeur général.

POINT 5.3

RAPPORT SE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le directeur général dépose un rapport de la situation financière au 31 mars 2010.

Correspondance

POINT 6.0

RÉSUMÉS DE LA CORRESPONDANCE D'AVRIL 2010

Le résumé de la correspondance du mois d'avril 2010 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal.

Questions

POINT 7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Nathalie Lafrenière, représentante de parents et présidente du conseil d'établissement de l'école Maria-Goretti et madame Cynthia Michaud, représentante de parents sur le conseil d'établissement de l'école Maria-Goretti.

Madame Lafrenière demande aux membres du conseil municipal s'ils ont entendu parler de la lettre. Monsieur Asselin indique qu'ils en ont entendu parler et que la pétition est au bureau municipal. Le conseil aimerait avoir plus de détails à ce sujet. Il y a quelques années, le conseil a fait beaucoup d'intervention afin de sauvegarder notre école et le conseil doit être vigilant dans ce genre de dossier.

Madame Lafrenière informe le conseil qu'ils ont reçu la grille horaire pour 2010-2011. La Commission scolaire veut abolir un poste de professeur à La Doré en jumelant la première et la deuxième année, la troisième et la quatrième année et la cinquième et la sixième année. Pour ce qui est de la première et deuxième année, nous ne l'acceptons pas parce que c'est des élèves qui ne sont pas au même niveau d'apprentissage. Cependant, pour conserver l'école ouverte, le conseil d'établissement pourrait accepter. Où se situe le vrai problème, c'est au niveau de la troisième et quatrième année qui a un ratio de 24 élèves et il y en a 28 soit 4 élèves de trop qui devraient aller à l'école à St-Félicien, accompagnés d'un élève de cinquième et sixième année. Il ne doit pas entrer d'autres nouveaux élèves en septembre sinon il y en aura plus qui devront aller à l'école à St-Félicien. Nous avons peur que cela nuise à l'établissement de nouveaux arrivants à La Doré. Nous avons d'ailleurs un dossier d'une nouvelle famille qui attend de voir la décision qui sera prise avant de venir d'installer à La Doré. Le conseil d'établissement considère que les enfants sont trop jeunes pour partir toute la journée. C'est vrai que la Commission scolaire sauve le salaire d'un professeur, mais il faut penser à transporter et nourrir ces enfants qui seront transférés. Les parents n'ont aucun droits de réplique sur la décision qui sera prise de transférer tel ou tel enfant à St-Félicien. Le conseil d'établissement craint également que le fait d'enlever un professeur soit récurrent d'année en année.

Le maire demande une comparaison avec les services de l'an dernier à madame Lafrenière qui lui répond qu'il y a présentement 4 professeurs, en excluant le professeur de Passe-Partout et de maternelle.

Également, il y a un problème pour l'aide aux étudiants car elle ne sera plus offerte. Le conseil d'établissement considère que les élèves de première année ne sont pas au même niveau de ceux de deuxième année et que cela nuira à l'apprentissage des étudiants.

Madame Marjolaine Simard dit s'il ne pourrait pas faire une classe de première et une classe de deuxième année car il n'y aurait pas suffisamment d'enfants.

Madame Lafrenière répond que certains transferts pourraient peut-être être faits. Il faudrait voir.

Madame Michaud indique qu'il y a une augmentation d'élèves prévue pour 2010-2011. Le maire indique également qu'il y a entre 15 et 18 naissances par année à La Doré et l'arrivée de nouveaux arrivants.

Le maire indique que le conseil se penchera sur cette situation. Il indique que le conseil s'est battu pour la conservation de l'école il y a quelques années car la Commission scolaire voyait La Doré comme un village en baisse démographique. Madame Lafrenière indique que certaines écoles sont beaucoup défavorisées que la nôtre.

Le maire indique qu'il communiquera avec le président de la Commission scolaire pour lui rappeler les priorités de La Doré. Madame Lafrenière indique que la Commission scolaire répondra probablement que cette situation est seulement pour un an mais le conseil d'établissement craint que cela soit récurrent.

Madame Marjolaine Simard demande s'il y aurait possibilité de transférer des élèves de St-Félicien vers La Doré afin de régler ce problème. Madame Lafrenière indique

qu'au contraire, la Commission scolaire se fie sur La Doré pour remplir les classes de St-Félicien. La Doré n'est pas considérée comme une école de milieu défavorisée ce qui nous donne moins de ressources.

Le maire remercie mesdames Lafrenière et Michaud de leur intervention et indique que le conseil se penchera sur le problème.

Monsieur Michel Simard indique qu'il trouve cette situation dommage et que cela va à l'encontre des politiques que la Municipalité a mises en place pour contrer sa dévitalisation. Il propose de s'opposer à cette situation et le maire propose de mettre un nouveau point à l'ordre du jour pour prendre position officiellement. Un comité sera également créer pour se pencher sur la situation.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2010-05-089

FEUILLET PAROISSIAL : RENOUELEMENT D'ADHÉSION

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le renouvellement de l'adhésion au Feuilleton paroissial pour la somme de 316.05\$ taxes incluses.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2010-05-090

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ : ÉTATS FINANCIERS 2009

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le rapport financiers 2009 de l'Office municipale d'habitation de La Doré démontrant des revenus de 101 573\$, des dépenses de 198 945\$, une capitalisation de 60 892\$ et un déficit de 60 892\$. Comme la Municipalité est responsable du 10% de déficit soit 6 089\$, elle en autorise le versement.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2010-05-091

ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de main-d'œuvre de la Municipalité de La Doré;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme proposé répond aux besoins actuels de la Municipalité de La Doré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte l'organigramme tel que proposé avec la modification d'ajout d'une ligne directrice du poste de Maire au poste de Secrétaire de direction et cabinet du maire. Également, l'embauche du personnel au poste d'employés occasionnels aux travaux publics et à l'administration devra être approuvé par le conseil municipal.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2010-05-092

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine et Lac-Saint-Jean-Est ont adopté un plan de gestion des matières résiduelles commun, lequel

est entré en vigueur le 9 juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE ce plan prévoit une mise en œuvre commune des diverses mesures afin d'augmenter le niveau de performance et d'efficacité des divers systèmes et d'infrastructures de gestion de nos matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ce plan prévoit la création d'une régie de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'une entente inter municipale relative à la gestion des matières résiduelles est intervenue le 15 juillet 2008 entre les trois MRC;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles bouscule nos façons de faire traditionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les exigences gouvernementales en cette matière entraînent une augmentation importante du coût de leur gestion et par voie de conséquence le coût imposé à nos contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à la collecte usuelle des matières résiduelles suscitent beaucoup d'inquiétudes tant de la part des élus que des citoyens en général;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des coûts du service ne se répercute pas nécessairement dans la qualité du service;

CONSIDÉRANT QUE, depuis la mise en place de la régie, la communication, tant avec les élus qu'avec la population en général, a connu certaines ratées;

CONSIDÉRANT QUE le dernier budget de la régie imposé aux municipalités a soulevé beaucoup de grogne;

CONSIDÉRANT QUE, par avis publié dans le journal l'Étoile du Lac édition du 3 mars 2010, la régie entendait adopter lors de sa session ordinaire du 17 mars le règlement numéro 010-2010 portant sur la rémunération de base des administrateurs et officiers de même que leur allocation de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'il n'a jamais été question dans la présentation du dernier budget de la régie, soumis pour approbation aux membres de la MRC, qu'une enveloppe budgétaire était spécialement réservée à la rémunération des administrateurs;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'espèce, il s'agit d'un manque flagrant de transparence;

CONSIDÉRANT QU'on exige de plus en plus des élus des règles d'éthique strictes visant à renforcer le lien de confiance avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement sur la rémunération des administrateurs soulève encore une fois le mécontentement de certains élus et de la population en général;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles exige de la part des administrateurs et officiers des réunions plus fréquentes sans nécessairement justifier une rémunération telle que celle proposée;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes imputables envers tous nos concitoyens et que nous sommes les premiers répondants aux réactions que peuvent susciter chez eux les décisions prises par la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération, compensation ou allocation de dépenses à être accordées aux administrateurs de la régie devrait faire l'objet d'une analyse et d'une recommandation au préalable du conseil de chacune des MRC partenaires de l'entente inter municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande à la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean :

- de surseoir à l'adoption du règlement 010-2010.
- De recevoir, avant l'adoption de tout règlement portant sur la rémunération des administrateurs, un avis favorable majoritaire des MRC partenaires de l'entente inter municipale.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des MRC et à chacune des municipalités.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2010-05-093

CLICSÉQUR : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ ET
AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le besoin d'inscription à clicSÉQUR en raison de la nouvelle réglementation sur la déclaration des prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un représentant autorisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme le directeur général, monsieur René Perron, comme représentant autorisé et que ce dernier soit autorisé, au nom de la Municipalité de La Doré, de signer les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin. Également, que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2010-05-094

ENTENTE AVEC LA FABRIQUE POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU
INDICATEUR VILLAGE-RELAIS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la reconnaissance de la Municipalité dans le réseau provincial des village-relais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré se doit d'implanter un panneau indicateur des services offerts dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, après étude, l'endroit le plus approprié pour l'implantation dudit panneau indicateur est situé sur les terrains de la Fabrique Notre-Dame-de-La-Doré;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité de La Doré et la Fabrique Notre-Dame-de-La-Doré en lien avec l'installation dudit panneau indicateur et de l'utilisation de terrain par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et s'en montrent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'entente intervenue entre la Municipalité de La Doré et la Fabrique Notre-Dame-de-La-Doré et autorise le maire, Jacques Asselin, et le directeur général, René Perron, à signer la dite entente.

POINT 8.7

RÉSOLUTION 2010-05-095
VENTE DE TERRAIN LOT 8-A-9-45, RANG 5 CANTON DUFFERIN

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Martin Simard;

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente du lot 8-A-9-45, du rang 5 canton Dufferin d'une superficie de 732.3 m² à monsieur Martin Simard pour la somme de 500\$ plus les taxes applicables et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2010-05-096

ENTRETIEN D'ÉTÉ DE LA ROUTE R-211 : EXERCICE DE L'OPTION AU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de la R-211 vient à échéance pour la saison 2010;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat comportait, à l'article 3, deux saisons optionnelles soit 2009 et 2010 pour lesquelles seule la Municipalité de La Doré a le droit de se prévaloir ou non de cette option ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges intitulé « Grattage et mise en forme de la chaussée pour la route à surface granulaire » d'avril 1998 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'avis de se prévaloir de la dernière année optionnelle du contrat d'entretien d'été des chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT le règlement 99-014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré exerce son droit d'option sur le contrat d'entretien d'été de la R-211 pour la saison 2010 pour une somme de 300\$, taxes non incluses, par intervention (grattage) conformément au contrat d'entretien d'été des chemins signé le 9 mai 2006 et au cahier des charges.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2010-05-097

CONTRAT D'ENTRETIEN DES PELOUSES : ATTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé de faire un appel d'offres de service public pour l'entretien des pelouses des terrains municipaux pour une période de trois (3) ans avec deux (2) années d'option ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges pour l'entretien des pelouses des terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel d'offre public, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde un contrat d'entretien des gazons à Gazon ML enr. pour une période de 3 ans au prix total de 30 660\$, taxes incluses. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents nécessaires. La Municipalité

se réserve le droit de se prévaloir des deux (2) années d'option mentionnées au contrat.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2010-05-098

SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE : PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai sous le thème « Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit! »;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un réseau social positif autour de soi pour protéger sa santé mentale;

CONSIDÉRANT QU'«être bien dans sa tête» est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les Villes et Villages en santé mettent en place des activités et des structures afin de soutenir le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le slogan « Es-tu bien entouré? Un réseau ça se construit! » incite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'importance d'avoir un réseau et plus précisément à porter attention à son entourage proche ou éloigné.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marjolaine Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré proclame, par la présente résolution, la semaine du 3 au 9 mai 2010, Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de La Doré et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance du sentiment d'appartenance pour briser l'isolement et protéger la santé mentale et ainsi favoriser la solidarité entre tous.

POINT 12.2

RÉSOLUTION 2010-05-099

OMH : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le besoin de représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de La Doré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme monsieur Serge Laflamme comme représentant municipal au conseil d'administration de L'OMH de La Doré.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2010-05-100

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 2010-004 INTITULÉ « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AYANT POUR OBJET DE CRÉER LA ZONE Cr10 (Commerciale) AU DÉTRIMENT DE LA ZONE Ra4 (résidentielle) »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré peut modifier son règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le deuxième projet de règlement 2010-004

intitulé « Amendement au règlement de zonage (no.361-92) ayant pour objet de créer la zone Cr10 (Commerciale) au détriment de la zone Ra4 (résidentielle) ».

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2010-05-101

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-004 INTITULÉ «AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AYANT POUR OBJET DE CRÉER LA ZONE Cr10 (Commerciale) AU DÉTRIMENT DE LA ZONE Ra4 (résidentielle) »

Avis de motion est donné par Hélène Gagnon que lors d'une prochaine séance, le règlement 2010-004 intitulé « Amendement au règlement de zonage (no.361-92) ayant pour objet de créer la zone Cr10 (Commerciale) au détriment de la zone Ra4 (résidentielle) » sera adopté. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2010-05-102

BUDGET PANNEAU INDICATEUR VILLAGE-RELAIS

CONSIDÉRANT l'entente avec la Fabrique Notre-Dame-de-La-Doré :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde un budget de 6 000\$ pour l'implantation du panneau indicateur village-relais

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2010-05-103

ATTRIBUTION DU MANDAT D'INGÉNIÈRIE POUR LA MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE pour des contrats de 25 000\$ à 100 000\$, la Loi 60 stipule que les municipalités sont tenues de procéder par demande de soumissions sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE pour ces contrats et selon la Loi 60, les municipalités peuvent utiliser un système de pondération. Elles doivent mentionner dans leur appel d'offres toutes les exigences, tous les critères et les points s'y raccordant de même que la méthode de pondération qui seront utilisées pour évaluer les soumissions. Notons que le prix doit être obligatoirement un élément de la grille de pondération ;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi 60, la municipalité doit accorder le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de services pour la mise à niveau du Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) soumissionnaires retenus ont soumis des soumissions conformes;

CONSIDÉRANT QUE le comité formé de représentants de l'administration municipale et du Complexe sportif a analysé les soumissions reçues selon la grille d'analyse fournie aux différentes firmes lors de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'après application des critères de la grille d'analyse aux différentes propositions reçues, il s'avère que la firme Roche se démarque et fait l'objet de la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le contrat de mise à niveau du Complexe sportif à la firme Roche, et

ce, pour la somme de 59 800\$ plus les taxes applicables.

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2010-05-104

ATTRIBUTION DU MANDAT DE L'ARCHITECTE POUR LA MISE À NIVEAU
DU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Loi 60 propose aux municipalités une disposition transitoire pour les projets débutés avant le 21 juin 2001 ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure transitoire permet l'octroi de gré à gré pour un contrat de services professionnels conclu avec une firme professionnelle ayant réalisé la conception de plans et devis avant le 21 juin 2001 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gosselin, Fortin et Maltais a été la conceptrice des plans d'architecture du Complexe sportif en 1985 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le contrat d'architecture du Complexe sportif à la firme Gosselin, Fortin et Maltais, et ce, pour la somme de 26 700\$\$ plus les taxes applicables.

POINT 14.3

RÉSOLUTION 2010-05-105

AUTORISATION D'ENDOSSEMENT D'UN EMPRUNT PAR LA
CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS À LA CAISSE POPULAIRE
DES JARDINS DE SAINT-FÉLICIEN-LA DORÉ

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Moulin des Pionniers a besoin d'un emprunt de l'ordre de 88 666.52\$ afin d'acquérir les terrains et bâtisses du site patrimonial ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une nouvelle corporation et qu'elle n'a pas l'historique commercial nécessaire à satisfaire les exigences pour l'obtention d'un prêt de cet ordre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'endossement de la Corporation Moulin des Pionniers pour un prêt de 88 666.52\$.

POINT 14.4

RÉSOLUTION 2010-05-106

AUTORISATION D'ENDOSSEMENT POUR LA MARGE DE CRÉDIT DU
MOULIN DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Moulin des Pionniers a besoin d'une marge de crédit de l'ordre de 20 000\$ afin d'acquérir et d'opérer les terrains et bâtisses du site patrimonial ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une nouvelle corporation et qu'elle n'a pas l'historique commercial nécessaire à satisfaire les exigences pour l'obtention d'une marge de crédit de cet ordre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'endossement pour une marge de crédit de 20 000\$ pour la Corporation Moulin des Pionniers.

POINT 14.5

RÉSOLUTION 2010-05-107

REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le renouvellement de l'adhésion au Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-St-Jean pour une somme de 200\$.

POINT 14.6

RÉSOLUTION 2010-05-108

TABLE AD HOC MOULIN DES PIONNIERS : DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du plan de développement du Moulin des Pionniers nécessite le suivi de la table Ad Hoc du Moulin des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise un budget supplémentaire de l'ordre de 2 500\$ pour le prolongement du mandat de la Table Ad Hoc du Moulin des Pionniers jusqu'au mois de mars 2011. Ce montant sera prélevé à même le budget pour le développement économique.

POINT 14.7

RÉSOLUTION 2010-05-109

AUTORISATION D'UTILISATION DE TERRAINS MUNICIPAUX PAR LE FESTIVAL ÉQUESTRE

CONSIDÉRANT QUE les gens du Festival équestre ont besoin d'utiliser le terrain de la Municipalité afin de construire un « ring » permanent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le Festival équestre à utiliser le terrain adjacent à la piste d'accélération du Festival des Camionneurs, sur une base permanente, afin d'y exercer l'activité « Gymkana ».

POINT 14.8

RÉSOLUTION 2010-05-110

APPUI À LA DEMANDE AU PACTE RURAL DU FESTIVAL ÉQUESTRE

CONSIDÉRANT QUE les gens du Festival équestre désire obtenir un montant de 10 000\$ du pacte rural ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appui la demande du Festival équestre de La Doré à la MRC Domaine-du-Roy dans le cadre du fonds de la ruralité pour la présentation des activités entourant le festival équestre. Cet argent devra être alloué à la construction d'une infrastructure permanente.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2010-05-111

OFFRE DE SERVICES PÉDAGOGIQUES À LA DORÉ

CONSIDÉRANT les inquiétudes qui ont été soulevées par le comité d'établissement de l'école Maria-Goretti aux membres du conseil municipal en regard de l'offre provisoire de services pédagogiques de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ;

CONSIDÉRANT le souci de la Municipalité de La Doré à l'égard de la qualité de l'enseignement au primaire à La Doré ;

CONSIDÉRANT les stratégies de la Municipalité de La Doré pour stabiliser et augmenter sa population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la création d'un comité qui se penchera sur la problématique de l'offre préliminaire de services pédagogiques à l'école primaire Maria-Goretti de La Doré et acheminera les revendications au président de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, monsieur Rémi Rousseau.

Questions

POINT 17.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0
RÉSOLUTION 2010-05-112
LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

À 21h10, il est proposé par Marjolaine Simard de lever la présente séance régulière.

Jacques Asselin,
Maire

René Perron,
M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général